



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE
(En remplacement d'une assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement de zonage P1-Z-3001-79-20 visant à permettre l'intégralité des usages faisant partie de la classe d'usage « Commerce artériel (C2) » à l'intérieur de la zone C-200 dans le secteur du boulevard Maple)

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et les organismes intéressés que lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté le premier projet de règlement P1-Z-3001-79-20 visant à permettre l'intégralité des usages faisant partie de la classe d'usage « Commerce artériel (C2) » à l'intérieur de la zone C-200 dans le secteur du boulevard Maple.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser l'intégralité des usages de la classe commerce artériel (C2) dans la zone C-200. En effet, la zone C-200 dans le secteur du boulevard Maple est commerciale. Toutefois, la variété de commerces autorisés est très limitée. La Ville doit fréquemment refuser des demandes de permis relatives à l'établissement d'entreprises intéressantes. Il est donc souhaitable d'élargir l'offre de commerces afin d'améliorer la mixité fonctionnelle du secteur. Les nouveaux usages autorisés permettront d'accueillir les mêmes usages que l'on retrouve au Centre régional Châteauguay.

En vertu des Arrêtés ministériels des ministres de la Santé et des services sociaux adoptés en date du 7 mai et du 4 juillet 2020, une consultation écrite de 15 jours aura lieu en remplacement de l'assemblée publique.

PUBLIC NOTICE

WRITTEN CONSULTATION
(Replacing a public consultation meeting on the draft zoning by-law P1-Z-3001-79-20 to allow all the uses that are part of the "Arterial Commercial Area (C2)" use class within zone C-200 in the Boulevard Maple area)

PUBLIC NOTICE is given to all persons and the organizations interesting that during the regular sitting held on December 7, 2020, the municipal council of the Ville de Châteauguay has adopted the first draft by-law P1-Z-3001-79-20 to allow all the uses that are part of the "Arterial Commercial Area (C2)" use class within zone C-200 in the Boulevard Maple area.

The purpose of this draft by-law is to authorize all the uses of the Arterial Commercial Area (C2) in the C-200 zone. In fact, the C-200 zone in the Boulevard Maple area is commercial. However, the variety of permitted businesses is very limited. The City frequently has to refuse applications for permits to establish interesting businesses. It is therefore desirable to expand the supply of shops in order to improve the functional mix of the area. The new authorized uses will accommodate the same uses found at the Châteauguay Regional Centre.

Under the Ministerial Decrees of the Ministers of Health and Social Services adopted on May 7 and July 4, 2020, a 15-day written consultation will take place to replace the public meeting.

La disposition susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

- Permettre l'intégralité des usages faisant partie de la classe d'usage « Commerce artériel (C2) » et les normes s'y rattachant à l'intérieur de la zone C-200 dans le secteur du boulevard Maple.

La zone visée et les zones contiguës sont décrites au croquis joint au présent avis.

Le projet de règlement P1-Z-3001-79-20 faisant l'objet du présent avis et la grille des usages et normes de la zone C-200 peuvent être consultés par toutes personnes intéressées, mais en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, ces consultations doivent se faire sur prises de rendez-vous à l'Édifice de la Mairie ou directement sur le site Internet de la Ville.

Vos représentations ou commentaires écrits sur le projet de règlement P1-Z-3001-79-20 peuvent être adressés à la Ville, à compter du **10 décembre jusqu'au 24 décembre 2020**, par courriel à l'adresse suivante :

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Ou par courrier, à l'attention de Me George Dolhan, greffier :

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement. Le titre « Consultation écrite – Règlement Z-3001-79-20 » doit également apparaître sur le courriel ou la lettre.

The provision subject to approval by way of referendum is as follows:

- Allow all the uses that are part of the "Arterial Commercial Area (C2)" and the related standards use class within zone C-200 in the Maple Boulevard area.

The referred zone and contiguous zones are described in the sketch attached to this notice.

The draft by-law P1-Z-3001-79-20 that is the subject of this notice and the grid of uses and standards for zone C-200 can be consulted by all interested persons, but due to the current situation in relation to COVID-19, these consultations must be made by making appointments at the Town Hall Building or directly on the City's website.

Your representations or written comments on draft by-law P1-Z-3001-79-20 can be sent to the City, starting from **December 10 up to December 24, 2020**, by writing to the following email address:

greffe@ville.chateauguay.qc.ca

Or by mail, to the attention of Me George Dolhan, Registrar:

5 boulevard D'Youville
Châteauguay (Québec) J6J 2P8

Anyone submitting a comment or question should identify themselves with their name and address as well as a phone number or email address so that they can be contacted easily. The title "Written consultation - Regulation Z-3001-79-20" must also appear on the email or letter.

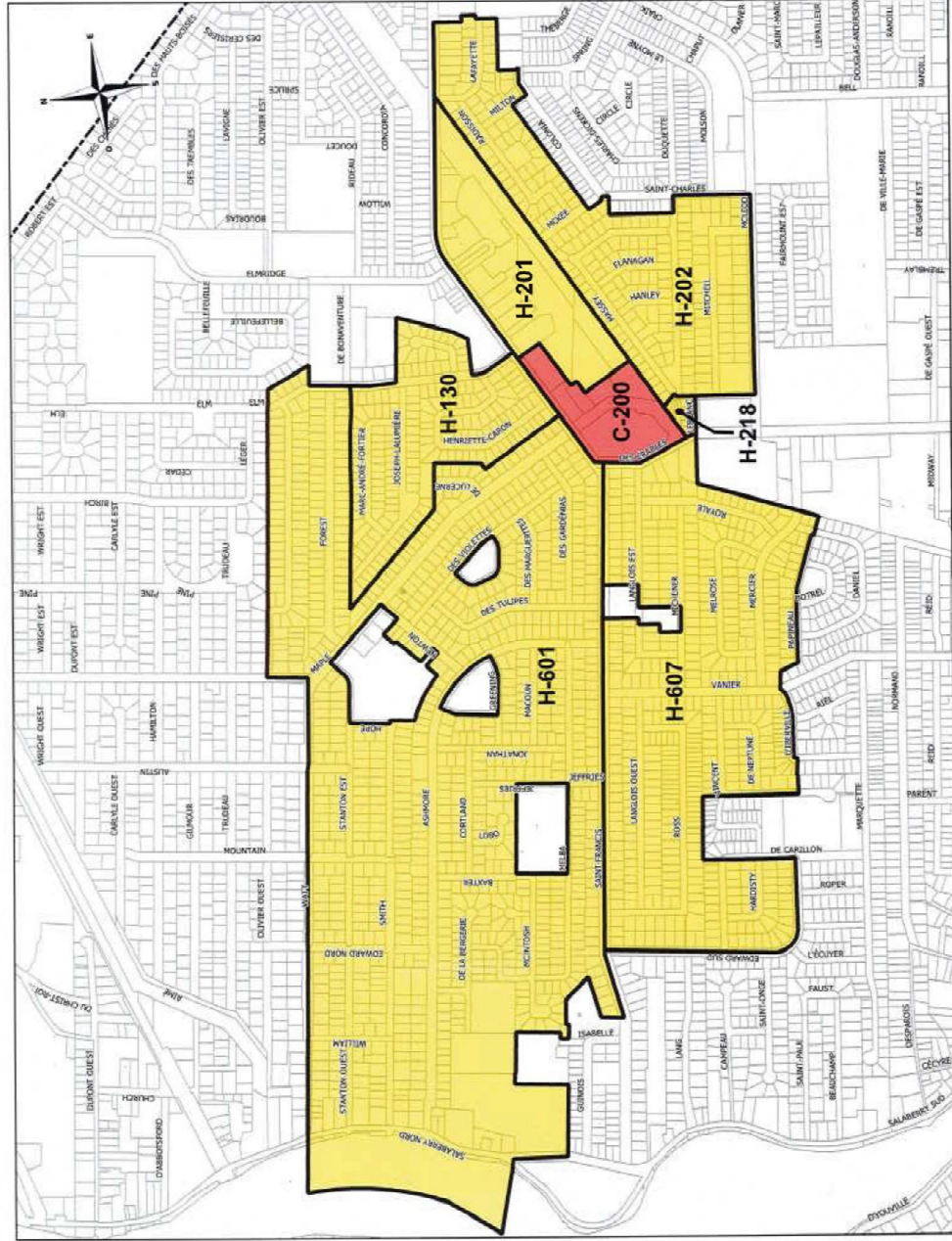
Donné à Châteauguay, ce 9 décembre 2020.

The present text is not official; thus, the French version prevails.

Le greffier,

George Dolhan, notaire

RÈGLEMENT Z-3001-79-20



PROJET :
Modification du règlement de zonage visant à permettre tous les usages associés à la classe d'usage « Commerce artériel » à l'intérieur de la zone C-200 - Secteur du boulevard Maple

Zone visée et zones contiguës



LÉGENDE :

- Zone visée**
C-200
- Zones contiguës**
H-130, H-201, H-202, H-218,
H-601, H-607

MARTIN STÉPHANIE
 URBANISTE
 PERMIS #1871



Ville de Châteauguay
 Direction de l'aménagement du territoire
 Date : 23 octobre 2020
 Plan : Z-3001-79-20 /11



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE
POUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-79-20**

Je soussigné, Maître George Dolhan, agissant en ma qualité de greffier de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 9 décembre 2020, le présent avis public de la tenue d'une consultation écrite pour le premier projet de règlement P1-Z-3001-79-20 visant à permettre l'intégralité des usages faisant partie de la classe d'usage « Commerce artériel (C2) » à l'intérieur de la zone C-200 dans le secteur du boulevard Maple, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 9 décembre 2020, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 9 décembre 2020.

Le greffier,

George Dolhan, notaire